



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020
La DGALN vous propose l'action de formation n° 20-298

**Prise de poste des cadres de 1er niveau
de service habitat - Tronc commun**

Pour vous inscrire : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=16014A
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>
Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

Module 1 : du 23 au 27 mars 2020

Module 2 : du 11 au 15 mai 2020

Module 3 : du 15 au 19 juin 2020

Date limite d'inscription

31 janvier 2020 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de TOURS

58, rue Roger Salengro
37000 TOURS

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DGALN/DHUP/PH

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Denis DUC
Tél : 02 47 60 54 12
denis.duc@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Ce tronc commun donnera :

- un cadrage général en matière de politique du logement et de son actualité permettant aux stagiaires de situer les éléments de contexte national de leur action quelle que soit l'organisation dans laquelle ils évoluent,
- des indications sur les éléments de posture nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques du logement, telles qu'elles peuvent être définies par le gouvernement,
- des fondamentaux techniques pour permettre aux stagiaires de disposer des réflexes « métier » essentiels qui structurent le cadre de la mise en œuvre de la politique du logement.

le public concerné – les pré-requis

- Agents de catégorie A :
- en situation de responsabilité dans le service habitat des DDT(M), DDCS, DDCSPP, DRDJSCS, DREAL, DEAL (chefs d'unités, de bureaux, chargés de mission),
- d'administration centrale occupant des postes dans les domaines de l'habitat ou du logement,
- aux cadres plus expérimentés souhaitant parfaire ou compléter leurs connaissances du domaine, en fonction des places disponibles.

Nombre maximum de participants : 20

Ancienneté de 6 mois dans le poste (si ancienneté moindre, inscription à étudier au cas par cas en fonction des places disponibles).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

La formation couvrira l'ensemble des aspects de la politique du logement et insistera sur sa mise en œuvre suite aux lois ALUR du 24 mars 2014, Égalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 et ELAN du 23 novembre 2018, en intégrant l'actualité des Plans initiés par le gouvernement en particulier pour le Logement d'abord et Action Cœur de Ville .

Elle comprendra notamment des présentations relatives :

- à une mise en perspective et apport de quelques éléments à caractère historique des politiques publiques de l'habitat,
- à un état des lieux de l'effort de la nation en faveur du logement,
- aux aides publiques en faveur du logement, financement du logement locatif social et accession à la propriété,
- aux opérateurs du logement social et conventions d'utilité sociale,
- aux politiques locales de l'habitat, documents dédiés tels que le PLH et cadre défini au service de la mixité sociale par la répartition du logement social sur le territoire (article 55 SRU) comme par la nouvelle politique d'attribution de ces logements,
- aux délégations de compétence, en matière d'aides à la pierre et élargies suite aux lois ALUR et MAPTAM,
- au droit au logement, y compris DALO, et aux politiques sociales du logement,
- au parc privé : enjeux, contexte, outils et focus sur la prévention des copropriétés dégradées,
- à la nouvelle géographie prioritaire de la Ville (loi du 21/02/2014), rénovation urbaine dans le PNRU1 et le nouveau PNRU,
- au développement durable dans l'habitat.

Le programme définitif sera adressé aux candidats retenus avec leur convocation.